

Fiche Action N°16	Protection de la Guifette noire		Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Agir en faveur des espèces patrimoniales		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	<u>Directive Oiseaux, annexe 1 :</u> Guifette noire, <i>Chlidonias niger</i>		<u>Directive Habitats, annexe 1 :</u> Lagune (1150) Prés salés thermo-atlantiques (1410) Sables et vases soumis aux marées (1140) Eaux oligomésotrophes calcaires (3140) Eaux douces eutrophes (3150) Mares temporaires méditerranéennes (3170) Prairies fauchées thermo-atlantiques (6510-3) <u>Habitats d'espèces :</u> Bassins de lagunage, plans d'eau artificiels
Localisation et superficie concernées	Ensemble des prairies eu-saumâtres à sub-saumâtres du site ainsi que les milieux aquatiques <u>Sites de reproduction :</u> les espaces prairiaux et milieux aquatiques associés des communaux de Lairoux-Curzon, des Magnils-Reigniers, la RNR de Champagné les Marais, etc. <u>Halte migratoire pré et post nuptiale :</u> ensemble des zones en eau : bassins de lagunage de Longeville, la Tranche sur mer et Luçon, RNN Michel Brosselin, site de la Prée Mizottière.		
Constats et Justifications	Le marais accueille 15 % de la population nationale nicheuse de Guifette noire. Cet oiseau migrateur arrive sur le marais en avril pour et s'y reproduit de mai à juillet. Elle niche en colonie, majoritairement sur la végétation amphibie des baisses à <i>Eleocharis sp</i> des prairies et certains plans d'eau cynégétiques. Elle est donc dépendante de la présence de milieux suffisamment inondés et à végétation développée du printemps jusqu'au début de l'été. Cette espèce est en déclin, avec un succès reproducteur faible. Sur la période 1999 – 2008, Thomas et Godet (2010), identifient comme cause d'échec, les assèchements prématurés ou des niveaux d'eau trop faibles dans 28 % des cas, suivis par la destruction des pontes par le bétail (11 %), la présence du Cygne tuberculé (9 %) et la prédation naturelle (7 %). Pour la moitié des cas l'origine est inconnue, cependant l'espèce est sensible aux dérangements répétés qui entraînent des abandons. Ainsi, depuis 1992, la Guifette noire fait l'objet de suivis pour améliorer les connaissances. Ils permettent d'engager des actions de gestion sur le territoire (conventions de gestion, travaux hydrauliques, clôtures temporaires, etc.) contribuent au maintien de sites favorables à sa reproduction.		
Objectifs de l'action	Continuer les mesures actuellement en place sur le territoire pour augmenter la capacité d'accueil du Marais poitevin pour la Guifette noire.		
Modalités d'intervention	Les mesures		Descriptif de l'action
	1	Assurer les suivis et la protection de la population nicheuse	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la recherche et le suivi des colonies pour estimer le nombre de couples et de jeunes à l'envol (OPN) - Informer le propriétaire et/ou gestionnaire de l'installation des colonies et si nécessaire réaliser la pose d'une clôture temporaire, protégeant les nids du piétinement par le bétail. - Réaliser un rapport annuel sur le suivi de la reproduction de la Guifette noire en Marais poitevin

	2	Renforcer la capacité d'accueil sur les sites existants	<p>Renforcer de la capacité d'accueil à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les sites connus de reproduction ou d'alimentation : communaux de Lairoux/Curzon, les Magnils-Reigniers, de Saint Benoist-sur-mer, RNR de la Vacherie, RNN de Saint Denis du Payré, plans d'eau artificiels, prairies de Triaize, Angles, etc. <p>Il faudra travailler avec les gestionnaires (hydrauliques, agriculteurs, etc.) pour maintenir en eau les baisses (protocole gestion de l'eau, etc.), les fossés, etc. afin d'avoir des milieux inondés le plus longtemps possibles pour la nidification de l'espèce.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En créant de nouveaux sites en gestion spécifique pour l'espèce (acquisition, convention de gestion). En effet, la plupart des sites en gestion conservatoire maintiennent une activité de pâturage, entraînant une gestion de l'eau trop basse en début d'été, incompatible avec les exigences écologiques optimales de la guifette noire. <p>Des travaux de génie écologique peuvent être réalisés localement (ouvrage hydraulique, merlon, etc.). En lien avec les MAEC, une mesure d'urgence pourrait être initiée pour la Guifette noire, à l'image de celle du rôle des genêts.</p>		
	3	Améliorer les connaissances : étude de l'écologie de l'espèce	Certains points de l'écologie de l'espèce sont méconnus pour assurer une bonne protection et doivent être approfondies (OPN) comme les liens entre la ressource alimentaire (domaines vitaux) et les jeunes à l'envol ou les déplacements de l'espèce sur le marais (dortoirs, site de transit postnuptiaux, etc.).		
	4	Appréhender la conservation de la Guifette à l'échelle de son aire de répartition en France	Sa conservation en Marais poitevin dépend des milieux favorables sur le territoire mais aussi des autres sites de reproduction dans l'ouest (Brière, Grand lieu, Brenne, etc.). C'est pourquoi, il faut initier avec les DREAL et acteurs impliqués une stratégie nationale permettant de favoriser la pérennisation de l'espèce grâce à des actions de conservation à l'échelle des zones humides de l'ouest de la France.		
Outils de réalisation	Stratégie d'acquisition foncière, Plans de gestion des réserves, contrats de marais, protocole de gestion de l'eau.				
Acteurs concernés	Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, Associations de protection de la nature, Gestionnaires des réserves naturelles nationales et régionales, Etablissement Public du Marais poitevin, Agriculteurs, Office Français de la Biodiversité (OFB), DREAL Nouvelle-Aquitaine et Pays de Loire, Université, Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine et des Pays de la Loire, Conservatoire du littoral, Chambres d'agriculture, Gestionnaires hydrauliques, organismes de recherche, Fédérations Départementales des chasseurs, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche N°5 : Favoriser une bonne qualité d'eau dans la zone humide et en estuaire - Fiche N°6 : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les habitats et les espèces - Fiche N°12 : Encourager une agriculture favorable au maintien des prairies naturelles - Fiche N°13 : Gestion collective des marais communaux - Fiche N°24 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats 				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X

Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport du suivi annuel des populations de Guifette noire - Nombre de couples et de jeunes recensés annuellement - Nombre de sites propices à la nidification de l'espèce - Mesures de gestion hydrauliques et aménagements favorables - Rapports d'études sur l'écologie de l'espèce
Coût estimatif	<p>Suivi annuel 4 000 € /an</p> <p>Suivi de l'action et action de protection : 5 jr/an</p>
Coût Total	6 000 €
Financements mobilisables	Etat, Europe, Région, Département, Mécénat, etc.